

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N° 679

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 21 BIS F

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , ou si elles »,

les mots :

« ainsi que les personnes qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.